



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 28/05/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/252

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Si les objectifs du développement durable sont maintenant bien intégrés dans les logements neufs, il apparaît tout aussi important d'intervenir sur l'habitat existant dans un double objectif : environnemental en limitant les consommations énergétiques donc les émissions de gaz à effet de serre et social en prévenant la précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.

Afin d'amplifier la lutte contre la précarité énergétique sur son territoire, la Ville de Bordeaux a défini depuis 2012 une gouvernance appuyée sur des instances internes (comité de pilotage, équipe projet) et un comité partenarial permettant de définir les orientations avec l'ensemble des partenaires intervenant sur cette thématique et de présenter le bilan des actions entreprises. Dans ce cadre, une intervention globale est mise en place par la Ville comprenant notamment un service de repérage et d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique (dispositif Allô Energie), et plusieurs dispositifs d'aide à la réalisation de travaux d'économie d'énergie couvrant l'ensemble du territoire communal (OPAH, PIG, aide aux travaux d'économie d'énergie sur le PNRQAD, règlement d'intervention Parc privé).

Suite aux dispositifs d'aide déjà mis en œuvre sur les quartiers de Belcier et de Bacalan/Chartrons, grâce auxquels 100 logements de propriétaires occupants modestes ont pu être améliorés diminuant ainsi leurs consommations d'environ 30% par an, il a été décidé de porter l'action sur le centre ancien bordelais et plus précisément sur le territoire du « PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres ».

Ainsi, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres) dont la convention partenariale pluriannuelle 2011-2018 a été signée le 21 janvier 2011, la Ville a souhaité mettre en œuvre un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, autorisé par délibération du 19 décembre 2011, complémentaire de l'OPAH RU. L'objectif est d'aider les propriétaires occupants sous conditions de ressources à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement (la priorité est accordée à l'isolation de la toiture et la réfection des ouvrants).

L'animation du dispositif est assurée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine, avec le soutien technique du CREAQ.

Les travaux sont financés par la Ville de Bordeaux, la SACICAP de la Gironde et EDF, dans la limite de 3 500 euros par logement.

Depuis le lancement de ces aides en janvier 2012, 34 propriétaires occupants ont été subventionnés à hauteur de 81 000 euros pour la réalisation d'environ 165 000 euros de travaux d'économie d'énergie ; dans ce cadre, les aides de la Ville représentent 45% des subventions, soit 36 458 euros sur une enveloppe réservée de 100 000 euros pour les deux premières années (janvier 2012 – janvier 2014). Ce dispositif arrivant à échéance en janvier 2015, les aides définies dans le règlement d'intervention adopté par délibération du 16 décembre 2013 s'y substitueront.

Il est donc proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 4 projets listés dans les tableaux en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 5 500 euros.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'une attestation sur l'honneur du propriétaire stipulant que les travaux ont été réalisés conformément au projet validé, des factures détaillées, de l'avis conforme de l'ABF le cas échéant. Un constat de bonne réalisation des travaux pourra être réalisé par la Ville ou par l'un des partenaires, signataires de la convention concernée.

Afin d'éviter aux particuliers l'avance du montant de la subvention et de garantir l'affectation de la subvention, la Ville versera les aides allouées aux propriétaires directement aux artisans ayant réalisé les travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux dans les tableaux annexés et à reverser pour le compte d'EDF le montant de la subvention précisée dans les tableaux annexés.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, comptes 20422 pour la Ville et 458118 pour EDF du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

**LISTE DOSSIERS PRECARITE ENERGETIQUE - PNRQAD - PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014
PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

Date comité de pilotage	Nom Propriétaires	Adresse Immeuble	Type de travaux	Montant TTC travaux	Montant subventions			
					SACICAP	VILLE	EDF	TOTAL
06/02/2014	Mme MASSOU	11 rue du Mirail	Rénovation de la verrière	2 860,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €	2 800,00 €
06/02/2014	M. QUERRE	4 rue de la Sau	Remplacement des menuiseries	4 305,12 €	1 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €	2800,00 €
06/02/2014	M. MARQUIS	12 rue Videau	Remplacement de la porte d'entrée	2 727,18 €	1 000,00 €	1 000,00 €	300,00€	2 300,00 €
06/02/2014	Mme VENDOME	49 cours de l'Yser	Remplacement des menuiseries	3 300,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €	2 800,00 €
TOTAL					4 000,00€	5 500,00€	1 200,00€	10 700,00€

**REPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR
DOSSIERS PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014**

Nom Propriétaires	Type de travaux	Artisan / Entreprise	Montant total devis	Financement			
				SACICAP	Ville	EDF	Reste à charge propriétaire
Mme MASSOU	Rénovation de la verrière	Aquitaine Ader	2 860,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €	60,00 €
M. QUERRE	Remplacement des menuiseries	Otori	4 305,12 €	1 000,00 €	1 500,00 €	300,00 €	1 505,12 €
M. MARQUIS	Remplacement de la porte d'entrée	Otori	2 727,18 €	1 000,00 €	1 000,00 €	300,00 €	427,18 €
Mme VENDOME	Remplacement des menuiseries	Menuiserie Franck Gentilhomme	3 300,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	30000 €	500,00 €